

Société de tir Porrentruy - La Campagne

FASCICULE POUR TIREUR DEBUTANT

Recueil des règles de sécurité et autres infos techniques
par Stéphane Schneider



Site internet: PORRENTUUYCAMPAGNE.CH

Adresse postale

Société de tir Porrentruy – La Campagne
Par son président :
Pierre Roth
Les Courtes-Raies 4
CH-2950 Courgenay

Chapitre 1

Connaissances de base

La sécurité est au cœur de l'activité sportive du tir. Dès lors, il est primordial que chaque nouveau membre de la société de tir Porrentruy - La Campagne puisse pratiquer cette discipline de manière sûre et responsable, pour lui même et les autres.

Les connaissances de base permettent d'acquérir les points suivants :

- Les 5 éléments fondamentaux de la pratique du tir ;
 - *Position*
 - *Prise en main de l'arme*
 - *Respiration*
 - *Visée*
 - *Départ du coup*
- La sécurité
- La connaissance de son arme
- Le déroulement des concours et des commandements
- Le comportement en stand et la connaissance des infrastructures mises à disposition
- Les bonnes et les mauvaises pratiques

Ces connaissances sont validées par **un examen pratique et théorique** (exemple au chapitre 8) nous permettant de nous assurer de la bonne compréhension et application des règles en stand, ainsi que de l'utilisation avec aisance d'une arme (manipulations) et du respect stricte des règles de sécurité avant de laisser plus d'autonomie au nouveau tireur.



Chapitre 2

Règles de sécurité

La sécurité est essentielle dans notre sport et doit en tout temps être la priorité absolue des tireurs sportifs.

Le principe légal de base à ne jamais oublier :

Chaque tireur est personnellement responsable de l'engagement de son arme.

Cette règle signifie que dès que vous avez une arme en main ou que vous prêtez votre arme, tout accident impliquant cette arme est de votre entière responsabilité.

Les 4 règles de sécurité sont les suivantes :

1. Toutes les armes sont toujours considérées comme chargées.

Il n'existe pas d'exception. Agir donc en conséquence en restant totalement sérieux à ce sujet. Les accidents arrivent souvent avec des armes « vides ».

2. Ne jamais pointer le canon de son arme sur quelque chose qu'on ne veut pas toucher (détruire).

L'inobservation de cette règle est la plus grande cause d'accidents de tir. Si quelqu'un enfreint cette règle et qu'on attire son attention dessus, la réponse habituelle est « mon arme n'était pas chargée ! » **Toutes les armes sont toujours considérées comme chargées.**

Chapitre 2

3. Garder l'index hors de la détente tant que le dispositif de visée n'est pas sur le but (cible).

Un des réflexes innés de l'être humain est de crisper ses mains dans les situations de stress.

La force exercée par une personne qui sursaute peut atteindre 20 kg. Si l'index se trouve sur la détente (poids de détente d'environ 2,0 kg), un départ du coup involontaire peut en résulter.

Par ailleurs, le temps nécessaire pour placer l'index sur la détente est dans tous les cas plus court que celui nécessaire pour aligner le dispositif de visée. Le tireur ne perd donc pas de temps et gagne en sécurité.

4. Être sûr de son but.

Identifier le but avant de tirer, prendre garde aux conséquences en cas de ricochet, de manqué ou de perforation du but. Le tireur est responsable de chaque coup qu'il tire.



Mnémotechnique:

A = ARME	Toute arme est toujours chargée (et pas "considéré comme")
C = CANON	Canon toujours pointé dans une direction sûre
D = DETENTE	Doigt sur détente seulement lorsque la visée est sur la cible
C = CIBLE	Est-ce bien la bonne cible ? Qu'y a-t-il entre le tireur et la cible ?

Chapitre 3

Manipulations au pistolet

Le contrôle du retrait des cartouches, se fait :

- Dans toutes les circonstances, avant une quelconque manipulation ; au domicile, avant d'aller au stand de tir, en quittant le pas de tir ;
- Sur le pas de tir, avant les tirs, au moment de sortir l'arme de sa mallette ou son étui ;
- Au terme des tirs, avant de ranger l'arme (présentation au directeur de tir en cas de concours) ;
- Lors du démontage, dégraissage et nettoyage de l'arme.

A l'arrivée sur le pas de tir :

- Bloquer la culasse en arrière en gardant le doigt hors de la détente ;
- Retirer le chargeur ;
- Désassurer l'arme si elle est équipée de ce dispositif ;
- Arme et chargeur déposés sur la banquette ;
- Canon de l'arme en direction de la cible.

Dérangement lors d'un entraînement :

- **Garder l'arme en direction de la cible ;**
- **Doigt hors de la détente ;**
- Retirer le chargeur ;
- Un à plusieurs mouvements de culasse en arrière pour éjecter la cartouche bloquée ;
- Bloquer la culasse en arrière ;
- Contrôler que la chambre soit bien vide et que le dérangement soit résolu ;
- Faire appel à une personne plus expérimentée, en cas de doute ou si le dérangement persiste.

Chapitre 3

Dérangement lors d'un concours :

- **Garder l'arme en direction de la cible** ;
- **Doigt hors de la détente** ;
- Lever la main faible (celle qui ne tient pas l'arme) ;
- Attendre les directives du directeur de tir.

Entre deux séries :

- Retirer le chargeur, vider les cartouches (s'il en reste dans le chargeur) ;
- Bloquer la culasse en arrière en gardant le doigt hors de la détente et récupérer la cartouche si l'arme était encore chargée ;
- Arme et chargeur déposés sur la banquette ;
- Canon de l'arme en direction de la cible ;
- Attendre les directives du directeur de tir.

A la fin des tirs :

- Retirer le chargeur, vider les cartouches (s'il en reste dans le chargeur) ;
- Bloquer la culasse en arrière en gardant le doigt hors de la détente et récupérer la cartouche si l'arme était encore chargée ;
- Présenter l'arme et le chargeur au directeur de tir pour le contrôle du retrait des cartouches ;
- Ramener la culasse en avant ;
- Relâcher le système de détente en direction de la cible ;
- Assurer l'arme si elle est équipée de ce dispositif ;
- Ranger l'arme dans sa mallette ou son étui.

NOTE IMPORTANTE :

Dans toutes les circonstances, les tireurs sportifs sont responsables du bon maniement ainsi que du bon fonctionnement de leurs armes, cela afin d'éviter tout accident.

Chapitre 3

Entreposage au domicile et transport d'une arme:

Au domicile, l'arme doit être mise sous clé ou entreposée dans un coffre fort (non accessible à une tierce personne), il en va de votre responsabilité personnelle.

Lors d'un entraînement, d'un concours ou au domicile, ne jamais laisser l'arme sans surveillance, il en va également de votre responsabilité personnelle.

Lors du transport du domicile au stand de tir et inversement, ne pas mettre en évidence l'arme sur les sièges du véhicule parké, sans surveillance; déposer l'arme (préalablement rangée dans une mallette ou un étui) dans le coffre du véhicule, il en va de votre responsabilité personnelle. Si nécessaire, cacher l'arme sous les sièges du véhicule. De plus, le transport de la munition doit être effectué séparément de l'arme.



Chapitre 4

Connaissances des armes de poing

En Suisse, le tir sportif au pistolet est pratiqué avec deux types d'armes :

- Les armes dites de « tir sportif » sont de calibre *4.5mm Diabolo* pour les armes à air comprimé et de calibre *.22 Long Rifle* allant jusqu'au calibre *.38 Smith & Wesson Spécial* pour les autres armes. Ce type d'arme est utilisé lors de compétitions sous l'égide de la Fédération sportive suisse de tir ([FST](#))

Exemple: air comprimé (tir à une main)



Exemple: 22 Long Rifle (tir à une main)



Chapitre 4

- Les armes dites « d'ordonnance » sont de calibre *7.65x21mm Parabellum* jusqu'au *9x19mm Parabellum*, et généralement utilisées lors des exercices fédéraux du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) dans le cadre du tir hors du service pour le Tir en campagne et le Tir obligatoire ainsi que lors de compétitions populaires et nationales organisées par la FST.

Exemple: 9x19mm Parabellum (tir à une ou deux mains)



NOTE :

Les révolvers sont également autorisés dans nos installations sportives jusqu'au calibre .38 Smith & Wesson Spécial. Tous les calibres "Magnum" (.357, .44 et supérieur) sont interdits dans nos stands de tir.

Chapitre 4

Dénomination des différentes parties d'une arme de poing

- Il est indispensable de connaître les différentes dénominations des parties qui composent une arme afin qu'il n'y ait pas d'ambiguïté en cas d'explications d'un moniteur (par exemple). De plus il faut être conscient qu'une même partie d'arme peut avoir plusieurs dénominations différentes.

- **Révolver**

Arme de poing comportant un magasin cylindrique rotatif (barillet) tournant sur un axe parallèle au canon.

Le barillet demeure solidaire de l'arme pour l'approvisionner en munitions.



Chapitre 4

- **Pistolet semi-automatique**

Arme de poing qui, après chaque coup tiré, se recharge automatiquement et qui ne peut, par une seule pression sur la queue de détente, lâcher plus d'un seul coup.



Chapitre 4

Vocabulaire des armes

- **Amorce** : Capsule amovible sertie au fond de l'étui d'une cartouche à percussion centrale (exemple = 9mm) contenant la matière inflammable au choc du percuteur pour mettre feu à la poudre. Dans une percussion annulaire (exemple 22 LR) la matière inflammable est logée au fond et au pourtour du culot de l'étui.
- **Balle** : C'est le projectile. Il est généralement en plomb. Il peut être chemisé de laiton ou de cuivre. Son poids est le plus souvent cité en grains (1 grain = 0,0648 gramme).
- **Barillet** : Magasin cylindrique des revolvers qui tourne sur un axe parallèle au canon pour placer successivement les cartouches en position de percussion.
- **Bouche** : Orifice du canon par lequel sort le projectile.
- **Busc** : Partie supérieure de la crosse des poignées des revolvers ou pistolets.
- **Canon**: Partie de l'arme qui guide le projectile. Sa qualité confère à l'arme la majeure partie de sa précision.
- **Calibre**: Les calibres européens sont définis en millimètres. Exemple : un 7,65 (mm). Les calibres anglo-saxons sont définis en pouces ou inches. Un pouce ou inch = 2,54 cm. Exemple : un calibre 22 L.R. (en réalité 0,22 inch ou 22/100 èmes d'inch) correspond à un calibre de 5,6 mm (exactement 5,58 mm).

Chapitre 4

- **Cartouche** : Ensemble comportant l'étui (aussi appelé douille), l'amorce, la poudre et le projectile.
- **Chargeur** : Aussi appelé magasin, c'est le boîtier amovible contenant les cartouches.
- **Chien** : Il est apparent sur les revolvers. Il est également apparent sur certains pistolets . La gâchette ayant décroché, le chien, libéré, provoque le départ du coup directement (chien à percuteur) ou en frappant sur le percuteur.
- **Crosse** : Partie de l'arme de poing qui permet sa préhension. Le tireur peut l'adapter à sa morphologie sur les pistolets de sport.
- **Culasse** : Pièce mobile de l'arme qui comporte le percuteur et l'extracteur. Dans son mouvement arrière engendré par la poussée des gaz ou la manipulation du tireur, la culasse extrait la cartouche ou l'étui vide et réarme le chien. Dans son mouvement avant, provoqué par le ressort récupérateur, elle prélève un nouveau projectile dans le chargeur ou le magasin et l'introduit dans le canon.
- **Détente (queue de)** : Pièce sur laquelle l'index exerce une pression qui provoque le départ du coup.
- **Douille** : Aussi appelé étui, c'est la partie de la cartouche, généralement en laiton, qui reçoit l'amorce et la poudre et sur laquelle on vient sertir la balle.

Porrentruy - La Campagne

Chapitre 4

- **Extracteur** : Pour les pistolet, c'est un ergot qui accroche le bord arrière de la douille après le tir et permet de l'extraire du canon. Pour les révolver, c'est un poussoir permettant d'extraire toutes les douilles en une seule fois.
- **Guidon** : C'est l'élément de la visée situé à l'extrémité du canon, au dessus de la bouche.
- **Hausse** : Des deux instruments de visée de l'arme, c'est le plus proche de l'œil. Elle est généralement réglable pour permettre d'ajuster le tir.
- **Percuteur** : Pièce qui frappe l'amorce pour faire partir le coup. Presque toujours solidaire du chien sur le revolver, il est intégré à la culasse sur le pistolet.
- **Pontet** : Pièce en arceau protégeant la queue de détente d'un accrochage intempestif, d'un choc, etc.



Connaissances des munitions

En Suisse, le tir sportif au pistolet est pratiqué avec plusieurs types de munitions:

- Les armes à air comprimé utilisent des plombs de calibre *4.5mm Diabolo* (stand de tir 10 mètres de L'Oiselier).



- Les calibres autorisés dans nos installations sportives pour les pistolets et révolvers sont les calibres: *.22 Long Rifle*, le *7.65x21mm Parabellum*, le *9x19mm Parabellum* et le *.38 Smith & Wesson Spécial* (stand de tir 25 et 50 mètres de Mormont). Les autres calibres sont prohibés.



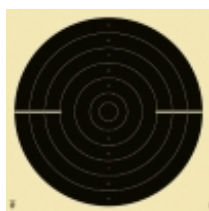
Cibles utilisées pour le tir au pistolet



Air comprimé précision, distance à 10 mètres



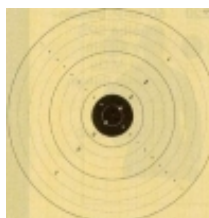
Précision à 25 mètres



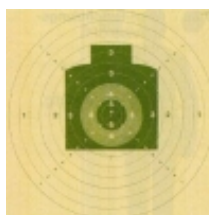
Vitesse à 25 mètres (appeler aussi "cible moustaches")



Ordonnance à 25 mètres (appeler aussi "cible armée")



Précision à 50 mètres



Ordonnance à 50 mètres

Porrentruy - La Campagne

Chapitre 7

Tir au fusil (300 mètres)

La société de tir Porrentruy - La Campagne offre à ses membres la possibilité de s'entraîner et de participer à des concours au fusil dans les installations du stand de tir 300 mètres de la place d'armes de Bure (Mormont).

Armes utilisées :

- Mousqueton 11 et 31 (calibre 7,5x55mm, GP11)
- Fass 57 - Sig 510 (calibre 7,5x55mm, GP11)
- Fass 90 - Sig 550 (calibre 5.6 suisse, GP90)
- Carabine standard / libre (calibre 7,5x55 ou 5.6 suisse)

Exemple: Fass 90




Renseignements :

Les jours et heures des entraînements au fusil (mars à novembre) sont communiqués aux membres de la société intéressés à la pratique de cette discipline par e-mail.

Pour tous renseignements (dates, heures), s'adresser à un responsable du tir sportif à 300m. Consulter le site internet de la société, rubrique: [Notre société / Le club](#).

Chapitre 8

Exemple examen pratique et théorique

	TIREUR AU PISTOLET
	COMPORTEMENT, MANIPULATION ARME, RESPECT DES REGLES DE SECURITE
	DATE DE L'EVALUATION :
	NOM ET PRENOM TIREUR :
	ARME UTILISEE ET CALIBRE :
	NOM ET PRENOM MONITEUR :

THEORIE

No	Descriptif	Oui	Non
01	Le tireur connaît les règles de sécurité. Il en possède un exemplaire. Il les a signées.		
02	Il sait reconnaître les différents calibres (22lr, 7,65mm et 9mm) utilisés.		
03	Le tireur connaît les différentes sortes de cibles utilisées à 25m et 50m et leurs appellations.		
04	Le tireur comprend les descriptifs d'un concours lu dans un plan de tir.		
05	Il connaît les différences de règlements à appliquer avec 22lr et gros calibre. (1 ou 2 mains)		

PRATIQUE

No	Descriptif	Oui	Non
06	Le tireur arrive au stand avec son pistolet dans son fourreau ou sa valise.		
07	Le tireur sort son pistolet de son fourreau / sa valise sur le pas de tir uniquement. Il le pose sur la tablette du pas de tir, canon dirigé sur la cible.		
08	Il ouvre la culasse de son pistolet, enlève le magasin, engage la sécurité, le tout avec le canon dirigé à tout moment sur la cible.		
09	Il prépare ensuite sa boîte de munition, lunettes de tir, tournevis et accessoires.		
10	Le tireur attend les commandements.		
11	Il remplit sur ordre le chargeur du bon nombre de cartouches, engage ensuite le chargeur dans l'arme, puis relâche la culasse, enfin, il désengage la sécurité. L'index reste hors de la détente lors de toutes les manipulations. Il attend la fin de la minute de préparation et l'ordre de tirer, l'arme est dirigée en direction du sol, devant la tablette de tir.		
12	Le tireur monte son arme en cible qu'une fois l'ordre de tirer reçu.		
13	L'index se met alors en place sur la détente qu'une fois l'arme en cible.		

Porrentruy - La Campagne

Chapitre 8

No	Descriptif	Oui	Non
14	Après le tir, le tireur enlève son doigt de la détente, retire le chargeur, réengage la sécurité, dépose l'arme sur la tablette, le tout avec le canon dirigé en permanence en direction des cibles.		
15	Le tireur attend à nouveau les commandements. Il ne touche plus son arme.		
16	A la fin de la séance de tir, le tireur montre correctement son arme et son chargeur au moniteur pour le contrôle du retrait des cartouches.		
17	Le tireur contrôle encore une fois l'absence de cartouche dans la culasse et le chargeur, relâche la culasse de son arme, engage le chargeur, contrôle l'engagement de la sécurité, et range l'arme dans son fourreau / sa valise, le tout avec le canon dirigé en permanence en direction des cibles.		
18	Les manipulations de l'arme se font naturellement, logiquement, sans hésitations.		
19	Le tireur résout facilement les dérangements de l'arme provoqués par le moniteur.		
20	Il connaît bien l'arme utilisée. Il sait la démonter, la nettoyer et la remonter correctement.		
21	Il sait régler correctement les organes de visée.		
22	Le tireur sait installer et enlever correctement une cible et commander le chariot à 25m.		
23	Le tireur sait changer de cible électronique à 50m et manipuler l'écran et les commandes.		
24	Le tireur connaît les procédures d'ouverture et de fermeture du stand et y a déjà participé.		

Signature tireur : Signature moniteur :

Porrentruy - La Campagne

Chapitre 9

Divers

N° d'affiliation à la Fédération Suisse de Tir

N° FST de la société: 1.26.0.01.056

Ouverture des stands 25 m. et 50 m. de Mormont

Mercredi et vendredi de 17h00 à 18h30 de mars à novembre
(changements d'heures)

Ouverture du stand 10 m. de l'Oiselier (Porrentruy)

Vendredi de 17h00 à 18h30 de novembre à mars
(changements d'heures)

Adresse E-mail

porrentruy.campagne@bluewin.ch

Coordonnée bancaire (institut, iban, titulaire)

- Banque Raiffeisen Ajoie
Rue du Jura 37
CH-2900 Porrentruy
- CH15 8080 8007 5841 2108 3
- Société de tir La Campagne - Porrentruy



